

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2018

L'an **deux mille dix-huit** et le **dix-sept** du mois **d'octobre à 15 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 octobre 2018.**

Date d'affichage : **12 octobre 2018.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. Francis GRAÖ – Serge VASELLI –

Etaient absents : M. Bernard BATIFOULIER – Antoine PES – Denis MALOSSANE –
Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. Serge VASELLI –
M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2018/48 Pour : 06 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : RENFORT DU PERSONNEL D'ANIMATION PENDANT LES VACANCES
D'AUTOMNE**

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 12 octobre 2018, le conseil municipal, conformément à la loi, délibèrera quel que soit le nombre de membres présents.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, cette année, pour les vacances d'automne, il y a lieu de renforcer l'équipe du personnel d'animation pour le Centre de Loisirs.

Monsieur le Maire propose cette année, d'embaucher un agent supplémentaire sous contrat à durée déterminée, à temps complet, pour une durée de 2 semaines maximum, à compter du 18 octobre 2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à renforcer l'équipe du personnel d'animation pendant les vacances d'automne dans les conditions énoncées ci-dessus, soit : un agent supplémentaire, à temps complet, sous contrat à durée déterminée et pour une durée de 2 semaines maximum, à compter du 18 octobre 2018 ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

